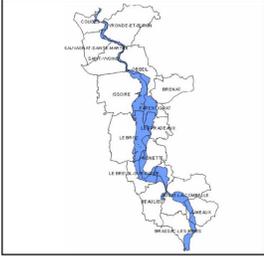




PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNP) DU VAL D'ALLIER ISSOIRIEN



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 07

Annexé à l'arrêté préfectoral
PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ
13/02417A
Le Préfet
Michel GILZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010
DOSSIER APPROUVÉ

LEGENDE

- Périmètre du PPRNP
- Limites de communes
- Isocontes au pas de 1.00 m
- Isocontes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres urbains	R	Ru	Rd	R
champs d'expansion des crues	O			R
Aléa Fort				R
Aléa Moyen		O		R
Aléa Faible		O		R



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.
Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

